Sur un fil

« Au milieu de l'hiver, j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un été invincible. » C'est en comprenant le verdict que je pu enfin mettre des mots sur l'injustice que j'ai vécue. Revenons sur les derniers moments de mon procès, en retranscrivant l'état d'esprit de la juge de la cour d'assises, Claire, et mon état d'esprit...

I. Claire

Sur un fil, ignorant de quel côté la balance va pencher, un funambule en équilibre instable sur un fil, le fil d'Ariane que j'ai tenté de reconstituer tant bien que mal au cours de ce procès d'assises, voilà exactement ce que je ressens dans cette salle d'audience que je surplombe parce que je la préside.

Je suis présidente de cette chambre depuis plus de dix ans, mais aujourd'hui je n'en mène pas large. Je n'en ai pas dormi de la nuit! Je ne me suis jamais sentie aussi nerveuse et mal dans ma peau. Une véritable boule de nerfs, une pile électrique! J'attends avec impatience le retour des jurés pour connaître le résultat de leurs délibérations. Il ne me restera alors que quelques heures pour rédiger mon jugement au pied levé, le motiver sur base d'éventuelles circonstances atténuantes ou aggravantes, pour en apprécier ensuite la peine. Enfin « mon » jugement, c'est beaucoup dire, puisque le verdict dépend uniquement de la décision d'un jury populaire que j'ai l'obligation de respecter même si je ne la partage pas. Le cas échéant, je me verrai contrainte de raisonner à contre-courant de ce que je pense profondément, de me mentir à moi-même, de n'énoncer qu'une vérité, que l'on appelle communément la vérité judiciaire, sans être convaincue qu'elle corresponde à la réalité. Ne pas savoir ce que le jury décidera. Au fur et à mesure que le temps passe, je me sens de plus en plus mal à l'aise. Plus que jamais le stress et l'angoisse me serrent à la gorge. J'hésite et je doute. Je doute d'abord de moi. Je vacille et perds mon assurance. J'en viens même à me culpabiliser. Suis-je vraiment faite pour ce métier? Cela dépasse tout entendement! Une véritable hantise qui vire à l'obsession, le pire qui puisse arriver à un magistrat en cour d'assises ! Ai-je été à la hauteur de ce procès difficile ? Ai-je bien dirigé les débats ? Mes questions ont-elles été pertinentes ? Ai-je été claire, explicite, convaincante ? Mon message est-il passé dans l'évocation de ce cas particulièrement complexe et délicat ?

Difficile, en effet, d'établir la part des choses. Les faits remontent à trois ans et sont d'une gravité extrême, selon l'acte d'accusation : un meurtre, un crime passionnel, commis par Alexis D. dit Alex, âgé de 18 ans à l'époque, sous l'influence de drogue, et actuellement en préventive. Aucun antécédent judiciaire, un milieu bourgeois, une éducation sans faille, une conduite irréprochable en prison. Autant de chances de libération que d'emprisonnement sévère ! Pour l'appréciation de la peine, les réponses des jurés aux deux premières questions

seront primordiales et décisives : le prévenu est-il reconnu coupable d'assassinat, d'homicide volontaire sur la personne de Jean V. ? Dans l'affirmative, y a-t-il eu préméditation ? La différence d'appréciation sera lourde de conséquences. Pour un assassinat, l'accusé risque un emprisonnement de vingt ans au moins ; en cas de coups et blessures involontaires, un maximum de cinq ans seulement, avec la possibilité d'une libération immédiate assortie éventuellement d'un sursis pour le surplus de la peine. Les jurés trancheront et voteront, fidèles à leur intime conviction.

Je revois, une fois encore, le film des événements tels qu'ils ont été relatés et j'en arrive toujours à l'inéluctable conclusion que rien n'est établi, rien n'est certain. Je me mets alors à douter de lui, Alex, l'accusé au visage angélique, qui a fondu en larmes lors de la reconstitution des faits, a exprimé ses profonds regrets. Est-il vraiment sincère ? A-t-il menti ? Est-il capable de manipulation ? La jalousie et la force irrésistible expliquent-elles tout ? S'agit-il en l'occurrence de simples coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, comme l'affirme avec véhémence son brillant avocat ? Ce récit tient-il la route ?

Les avis des psys divergent. Certains décrivent le prévenu comme une personnalité introvertie et instable qu'ils qualifient de « borderline ». D'autres par contre lui sont favorables. Sa famille, ses amis, ses professeurs le dépeignent comme un jeune homme doux, affectueux, un copain sur qui on peut compter, un élève plutôt taciturne mais appliqué, intelligent.

Quid de la version livrée par l'accusé quant à cette fameuse soirée en tête-à-tête avec son amie Chloé dans ce bar branché qui s'est terminée tragiquement par la mort de Jean ? Estelle plausible ? La victime n'est malheureusement plus là pour en parler, Jean, l'intrus, que l'accusé ne connaissait pas et qui s'est imposé à leur table pour draguer Chloé sous ses propres yeux. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase ! Pour Alex, c'en était trop et plus qu'il n'en pouvait supporter. Alors son coup de poing droit d'une violence rare, d'une puissance décuplée, incontrôlée, parti sans qu'il le veuille, et asséné de toutes ses forces sur le front de Jean, provoquant l'hémorragie cérébrale fatale.

En ce qui concerne la présence d'ecstasy dans le gin tonic, les expertises ne sont guère probantes. L'analyse du contenu des trois verres la confirme mais elle y décèle différentes traces d'ADN, celles de Jean, de Chloé et du prévenu. Ce dernier nie farouchement avoir été en possession d'ecstasy. Il n'a pas déposé les pilules dans les verres. Il certifie même sur l'honneur n'en avoir jamais absorbé avant. Le prélèvement sanguin effectué le soir du drame révèle chez lui un taux élevé de drogue. Alex se dit victime d'un geste malintentionné. Qui en est l'auteur ? Vraisemblablement pas Chloé ! Jean ? Qui d'autre alors ? L'accusé jure enfin ne pas avoir eu l'intention de tuer, mais il avoue aussi ne pas avoir été dans un état normal au

moment des faits. Il n'était plus maître de lui. Interrogée à son tour, Chloé reconnaît qu'elle se trouvait également dans un état second et ne se souvient plus.

Bref, un écheveau bien difficile à démêler pour la présidente de cour d'assises que je suis ! Une énorme responsabilité pèse sur mes épaules. Évitant soigneusement d'influencer les jurés en cours d'instance, je n'ai jamais pris publiquement position. Et pourtant je me sens personnellement responsable de ce garçon suspendu aux lèvres d'un jury et dont l'avenir dépend d'un oui ou d'un non à deux questions. Je ne peux m'empêcher de penser à mon fils du même âge mais surtout je n'en parle pas. Je suis parvenue jusqu'à présent à rester silencieuse. Je me tairai encore. Je dois être neutre, objective, juste, totalement impartiale. Ne rien laisser paraître, absolument rien. Telle est la consigne. Il est impératif que je joue mon rôle à la perfection jusqu'à l'issue du procès. Garder un visage de marbre, alors que je bouillonne intérieurement.

L'interminable attente touche à sa fin. Quelques secondes encore. La salle se remplit et s'anime. Les jurés viennent de clôturer leurs délibérations. Je les entends marcher dans le couloir. Leurs pas crissent sur le vieux parquet ciré. Ils se rapprochent. Ils pénètrent à l'avant de la salle d'audience où je siège avec les autres membres de la cour. Ils me remettent le résultat des délibérations que le greffier lira à voix haute.

Je vais savoir... Je vais enfin savoir!

II. Alex

Je suis le dernier à entrer dans la salle d'audience. Deux policiers m'entourent et m'y conduisent. La cour siège au grand complet. Les jurés sont revenus à leur place. Je m'assieds à l'endroit habituel, à l'avant, dans ce box protégé, la « cage plexi », destinée à isoler les prévenus radicaux ou dangereux. Je suis calme et résigné. Je connais la prison. J'ai déjà fait trois ans de préventive. J'ai eu le temps de réfléchir, de mûrir. Ma vie ne sera plus jamais comme avant. Le jury décidera en son âme et conscience. Mon avocat m'a prévenu. Je risque un minimum de vingt ans de prison ou une libération immédiate. Pour me rassurer, il rajoute que le doute profite toujours à l'accusé. Ce sera pile ou face. Je m'attends au meilleur comme au pire. La chanson d'Alice on the Roof chante dans ma tête *Easy Come, Easy Go,* « tout va, tout vient ». Les paroles sont tristes, mais la voix est divine et la mélodie si jolie qu'elle m'apaise et me console.

Impassible, imperturbable comme d'habitude, la présidente scrute l'assemblée. Son visage est de glace, sans aucune expression. Elle m'intimide et m'impressionne. À plusieurs reprises, elle m'a interpellé froidement, en termes de droit. À chaque question, j'ai répondu du fond du

cœur, avec mes tripes. J'aimerais tant qu'elle me comprenne. Je me demande ce qu'elle pense de moi. Je me remémore brièvement ce qui s'est passé. Je n'ai rien inventé et n'ai rien d'autre à ajouter. J'ai tout simplement été piégé, d'abord par Jean, cet inconnu, ce type qui a tout gâché, et ce poison versé subrepticement dans mon verre, aux conséquences désastreuses, la rage, l'horreur, le vide, le gouffre. La suite tragique, on la connaît. Quand je me suis réveillé, le mal était fait. J'ai regretté mais il était trop tard. Impossible de faire marche arrière. Chloé m'a quitté. Je songe à ce que j'ai raté.

D'un ton solennel, le greffier s'avance. Il s'apprête à prendre la parole pour communiquer officiellement le rapport du jury. Le temps s'arrête. Le greffier saisit le micro. Il commence à parler :

« À la question une, à savoir : le prévenu Alexis S. est-il coupable d'homicide volontaire sur la personne de Jean V.? Le jury a répondu non. À la question deux, à savoir : y a-t-il eu préméditation? Le jury a répondu non. » Le brouhaha est général. Il y a beaucoup de monde dans cette salle survoltée. Il fait très chaud. J'ai l'impression d'étouffer. Je perds connaissance quelques instants. Le grand trou noir! Je reviens à moi, mais ne saisis pas ce qui se passe. Je suis déboussolé. J'ai entendu des mots que je n'ai pas compris. Je regarde autour de moi. Certains s'en vont dépités, tristes, inconsolables. D'autres se lèvent et applaudissent. Je ne suis qu'un enfant. Mes parents sont à mes côtés. Maman se jette à mon cou. Papa me serre dans ses bras. Mes copains poussent des cris de joie. Je pense d'abord à Chloé mais je ne la vois pas. Elle a disparu sur la pointe des pieds. Mon avocat se rapproche. Il me félicite, me tapote gentiment le dos. Il me sourit, me dit et me répète qu'on a gagné. Je réalise enfin. Ce soir, je passerai ma dernière nuit en prison. Demain, je serai libre. L'espoir, le rêve à portée de main! Tout est possible désormais : déplacer les montagnes, chanter et danser sur les toits! Ma joie explose comme un feu d'artifice. Elle déborde de toutes parts. Je ris, je pleure. L'ivresse... Que du bonheur! Le bonheur d'être libre, libre de bouger, de courir, d'aller n'importe où, d'ouvrir des fenêtres sans barreaux, de laisser entrer le soleil, sa chaleur, d'écouter le chant des oiseaux, me fondre dans la foule, me promener dans les bois, marcher pieds nus sur le sable ou plonger dans la mer pour m'envoler au ciel et décrocher la lune. Aujourd'hui, j'aime le monde entier!

De mon petit nuage, je redescends doucement sur terre. Je relève la tête. Les bruits s'amenuisent. La salle d'audience retrouve son calme et se vide lentement. Seule, en face de moi, la présidente travaille encore. Nos regards se croisent. Je découvre ses yeux, de grands yeux bleus qui brillent et me regardent intensément. J'ai envie de l'embrasser. Je n'avais jamais remarqué qu'elle était belle!